

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, 17 JUIN, 1841.

LES EXILÉS POLITIQUES.

[Lors de la dernière assemblée au sujet du défranchissement des faubourgs, quelques personnes mentionnèrent, mais trop tard pour qu'il soit pris des mesures effectives, la convenance de dresser une pétition demandant la libération des condamnés et exilés politiques, ou tout au moins exprimant quelque sympathie pour leur sort. Nous avons vu plusieurs personnes qui nous paraissent désirer que l'intention du public soit consultée là-dessus.

Il appartient donc aux messieurs qui possèdent quelque influence et sur qui l'on compte habituellement pour l'appel des réunions publiques de prendre l'initiative sans un tel objet qui certes mérite une attention aussi sérieuse que celle qu'on a donnée quelquefois à des démarches moins urgentes et infiniment moins louables. Les frères, les amis, les compatriotes de ceux qui subissent mille morts dans l'exil, ne font rien pour faire cesser leurs souffrances, on ne doit rien attendre de la part d'étrangers qui n'ont que les motifs bien faibles d'une simple pitié. Quant à nous, nous offrons notre aide pour la publicité des annonces de convocation lorsque le jour sera fixé. Les personnes qui voudront s'occuper de cet objet auront donc la complaisance de nous en donner avis.

Supposant même que l'on ne réussirait point à obtenir le pardon des infortunés, l'idée seule qu'on partage de cœur les malheurs qu'ils éprouvent, suffirait pour les adoucir et les leur faire supporter avec plus de courage.

Afin de faire cesser tout scrupule et toute hésitation s'il en existait encore, nous pensons ne pouvoir mieux faire que de donner la traduction suivante d'une lettre écrite par l'honorable JOSEPH HUME au père d'un des exilés canadiens résidant actuellement à Townsend, Haut-Canada.]

Londres, Bryanston Square, 20 Novembre. 1840.

Monsieur,

Votre lettre du 27 Janvier, ainsi que les deux pétitions à sa Majesté en faveur de votre fils, maintenant prisonnier à la terre de Van Diemen, a été dûment reçue ; mais il avait quitté l'Angleterre depuis long-tems lorsque les papiers me parvinrent.

J'avais envoyé par le même navire des lettres à un de mes amis, qui est membre du conseil à la terre de Van Diemen, sollicitant son attention sur tous les Canadiens et le priant d'employer toute son influence à diminuer la sévérité de leur punition ; je croyais cela plus utile qu'une application à Lord John Russell, le ministre colonial, qui paraissait déterminé à laisser la loi s'exécuter pleinement.

D'abord les canadiens furent mis aux fers dans les compagnies de travailleurs et mêlés aux autres condamnés sans distinction, traitement que je regarde comme très-sévère et inusité à l'égard des délinquants politiques ; mais les ordres d'An-